

Est-ce que votre investissement le plus précieux est bien protégé?



Police d'assurance titres FCT pour propriétaire actuel



Vous êtes propriétaire depuis de nombreuses années. Votre maison vous tient à cœur; c'est votre investissement le plus important. Vous avez de bonnes relations avec vos voisins. Vous entretenez votre maison avec grand soin, croyant être à l'abri de tous soucis. Mais est-ce vraiment le cas?



Saviez-vous qu'un fraudeur pourrait être actuellement en train d'usurper votre identité afin d'hypothéquer votre maison ou, pire encore, la vendre à votre insu? Si vous êtes propriétaire d'un condo, saviez-vous qu'une partie de votre unité pourrait être en violation de la déclaration de copropriété sans que vous ne le sachiez? Ou encore, que diriez-vous de recevoir un avis de la municipalité demandant la démolition d'une partie de votre maison?

Existe-t-il un moyen de vous protéger contre ces éventualités? **Oui, il y en a un : l'assurance titres.**

Un fraudeur vend votre maison à votre insu



Au moment où vous êtes assis paisiblement dans votre salon, un fraudeur s'active à falsifier votre permis de conduire. Il l'utilisera pour se faire passer pour vous non seulement à la banque, mais également chez le notaire. Des pièces d'identité bien falsifiées peuvent déjouer les mesures de vérification diligente. Le fraudeur procède ensuite à la vente de votre maison, en votre nom, et disparaît avec l'argent. Vous vous retrouverez ainsi dépouillé de votre titre de propriété et il vous incombera de rétablir le tout à vos frais.



Si vous êtes détenteur d'une police d'assurance titres de FCT, la situation est fort simple. Vous n'avez qu'à soumettre une réclamation et l'assureur prendra la situation en charge en rétablissant votre titre ou en vous indemnisant de votre perte réelle, le cas échéant.

On exige que vous apportiez des modifications à votre unité puisque celle-ci est non-conforme à la déclaration de copropriété



Vous êtes propriétaire d'une unité de condo depuis quelques années. Lors de l'achat, rien d'anormal ne vous avait été divulgué. Puis, un jour, vous recevez un avis du syndicat des copropriétaires à l'effet qu'une partie de la structure de votre condo, modifiée par un ancien propriétaire, est non-conforme à la déclaration de copropriété. On vous demande de procéder aux corrections à vos frais.



Si vous bénéficiez des couvertures offertes par l'assurance titres de FCT, une simple réclamation pourra vous libérer de ce fardeau financier. L'assureur vous indemniserait des frais requis afin de rendre votre unité de condo conforme à la déclaration de copropriété.

Vous recevez un avis de démolition de la ville



Vous êtes propriétaire d'une maison dotée d'un garage double. Vous utilisez couramment celui-ci afin d'y stationner vos deux voitures. Vous recevez malheureusement un avis de la ville à l'effet que votre garage est situé trop près de la limite du terrain de votre voisin et, par conséquent, vous ne respectez pas le règlement de zonage. Vous devez donc en démolir une partie afin de régulariser la situation. Cela engendre des frais et possiblement une perte de valeur de votre propriété.



Si vous possédez une assurance titres de FCT, l'assureur prendra en charge les frais de démolition et vous indemniserà de la perte de valeur réelle de votre propriété, le cas échéant.

Qu'est-ce que l'assurance titres?



L'assurance titres de FCT est un produit d'assurance de dommages qui protège les propriétaires immobiliers contre les pertes financières subies à la suite de problèmes de titre. Cette assurance vous couvre pour un montant équivalent à la valeur marchande de votre propriété et vous indemnise également des frais juridiques directement liés à ces problèmes de titre.

Les avantages de l'assurance titres de FCT :

- ✓ Une police qui comporte 34 couvertures.
- ✓ Une prime unique et abordable : un seul versement au moment de la prise d'assurance.
- ✓ Contrairement aux autres produits d'assurance, il n'y a pas de prime annuelle pour les années suivantes.
- ✓ Aucune franchise lors de la réclamation.
- ✓ Il est possible d'effectuer plusieurs réclamations.
- ✓ La protection est en vigueur tant et aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre maison et même au-delà

Commander maintenant

Pour plus d'information ou pour vous procurer une police d'assurance titres FCT, contactez un courtier d'assurance J Gérard Fortin & Associés.

Courriel : assurtitre@jgfortin.com | Téléphone : (514) 74 TITRE (84873) | Site internet : JGFortin.ca



Assurance par **Compagnie d'assurances FCT ltée**. Services par **Compagnie de titres First Canadian limitée**. La compagnie de services n'offre pas de produit d'assurance. Ce document n'a pour but que de fournir des renseignements généraux. Pour connaître la couverture et les exclusions exactes, reportez-vous à la police. Des exemplaires sont offerts sur demande. Certains produits et services peuvent varier selon la province. Les prix et les produits et services offerts peuvent changer sans préavis.